

La formation **FO Agriculture** 2026

Cette « **Formation syndicale de FO Agriculture 2025** » aura lieu **du lundi 8 au vendredi 12 juin 2026** au **Village vacances Domaine de Grand'Maison à Sainte Montaine - 18700 (Cher)**.

Ce stage est ouvert en priorité aux collègues exerçant un mandat électif (secrétaires et membres des bureaux syndicaux, représentant-e-s dans les instances) ainsi qu'à toutes celles et tous ceux souhaitant s'investir dans la vie d'un syndicat FO Agriculture - FO Enseignement Agricole, Syndicat national des agents du ministère de l'Agriculture (SNAMA), Syndicat national des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (SNIAE), Syndicat national des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (SNTMA), Synergies-FO (ONF).

Dans une ambiance toujours très conviviale et participative, la formation aborde les sujets d'importance pour les représentant-e-s du personnel ou les agent-e-s souhaitant s'investir syndicalement :

FO et FO Agriculture dans le paysage syndical

Le fonctionnement syndical au sein de FO Agriculture

Les instances de dialogue social et leurs nouveautés : CSA ou CSE, CAP, ...

La syndicalisation et les moyens syndicaux, travailler avec son syndicat en local

Travaux pratiques (thèmes à définir)

La communication syndicale

... et les sujets souhaités par les participant-e-s (actualités, problématiques du quotidien...)

Cette formation est animée par Philippe CLAVELIN (secrétaire national du SNTMA), Mathieu PINSON (conseiller national SNTMA) et Pauline VIAUD secrétaire nationale FOEA, avec des interventions notamment de Stéphane TOUZET (secrétaire général FOA), de Jean-Christophe LEROY (secrétaire général du SESED), de Soizic BLOT (secrétaire générale du SNTMA), de Nicolas GILOT (secrétaire général de FO Enseignement Agricole) et de Catherine HOBENICHE (secrétaire générale du SNAMA).

Les stagiaires bénéficient **d'un congé formation syndicale tandis que leurs transports et hébergements sont pris en charge par FO Agriculture**. Pour les départements d'outre-mer la prise en charge commence lors de l'arrivée en hexagone, sauf dispositions contraires propres à chaque syndicat.

Pour vous pré-inscrire, il vous suffit d'adresser un mél à la double adresse :

foagriculture@agriculture.gouv.fr et francine.pamart1@agriculture.gouv.fr Les inscriptions seront confirmées par courriel. Le nombre de place étant limité à 15 stagiaires, **ne tardez pas à vous pré-inscrire si vous le souhaitez et si possible avant le 4 avril 2026**. Le détail du programme et de l'organisation seront transmis à la suite de la confirmation de l'inscription.

Pour plus d'informations, contactez :

- Philippe : philippe.clavelin@tarn-et-garonne.gouv.fr
- Stéphane : stephane.touzet@cher.gouv.fr